

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du samedi 22 décembre 2022**

La séance, faisant suite à la convocation du 16 décembre 2022, est ouverte à 18 heures 40 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Cédric MARTY, 1^{er} adjoint, Mr le Maire, Jean DELVERT étant empêché pour raison de santé

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ.

Excusés: Madame Natacha CHASE, qui a donné procuration à Monsieur Etienne BARTHOLOMÉ, et Monsieur Jean DELVERT, qui a donné procuration à Monsieur Cédric MARTY.

Absent: Monsieur Dominique LEMOINE.

Nous passons à l'ordre du jour

Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance
Le compte-rendu de séance du 03 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1 Mise en place d'un régime d'heures supplémentaires.

Mr le 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée les éléments de ce dossier qui a déjà été abordé lors du conseil du 1^{er} octobre 2022 (délibération n° 1). Le Comité Technique du CDG 46 a donné son accord à notre demande de mise en place d'un régime d'heures supplémentaires. Il revient maintenant au conseil de prendre la décision de mise en place de ce régime.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de mettre en place un régime d'heures supplémentaires pour l'ensemble du personnel employé par la Municipalité, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 08 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2 Mise en place d'un régime de temps partiel.

Mr le 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée les éléments de ce dossier qui a déjà été abordé lors du conseil du 1^{er} octobre 2022 (délibération n° 1). Le Comité Technique du CDG 46 a donné son accord à notre demande de mise en place d'un régime de temps partiel pour tout le personnel communal. Il revient maintenant au conseil de prendre la décision de mise en place de ce régime.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de mettre en place un régime de temps partiel pour l'ensemble du personnel, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 08 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3 Modification de la date de fin du poste de Mme Laura Cochez.

Mr le 1^{er} adjoint explique à l'assemblée que L'Éducation Nationale a prolongé d'un jour la période scolaire 2022/2023. En effet, le 1er janvier tombant un dimanche, ce jour férié a été reporté sur le 2 janvier, et le 2 janvier a lui-même été reporté à la fin de la période scolaire. D'où la nécessité d'augmenter d'un jour le contrat de travail de Mme Laura Cochez, pour lequel un poste avait été créé avec une date de fin explicitement spécifiée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de prolonger d'un jour le contrat existant ou à

défaut, d'établir un nouveau contrat pour un jour supplémentaire, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 08 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4 Adoption d'une motion relative à la ligne POLT.

Mr le 1^{er} adjoint informe l'assemblée que le Département et les Communautés de Communes se mobilisent pour la défense de la ligne « POLT » (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, via Brive, Souillac Gourdon et Cahors). Il est demandé aux communes de se joindre à cette motion : le texte proposé en Conseil Communautaire (CAUVALDOR) a été amendé par ce dernier lors de sa réunion du lundi 12/12/2022 par l'adjonction de la dernière phrase du dernier paragraphe. Voici le texte proposé :

« Objet : Motion en faveur de la desserte et du désenclavement ferroviaire – Le Lot mérite le respect

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les élus municipaux de la Commune de BALADOU, au côté des élus communautaires de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et des conseillers départementaux du Lot, réaffirment une fois de plus leur engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

Le Lot mérite le respect ! Les élus municipaux, communautaires et départementaux déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

1. Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Les élus municipaux, avec les élus communautaires et départementaux, demandent à l'État d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Étienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». À cet égard, la Commune de BALADOU, tout comme Cauvaldor et le Département, se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2. Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus

Le 3 mars 2021, le Ministre des transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127 millions d'euros manquants, les quatre régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. À ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10 millions d'euros. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3. Nous refusons une desserte du Lot au rabais

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive-la-Gaillarde et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

Nous invitons le Conseil départemental du Lot et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à conditionner le versement de l'aide à la LGV à des engagements contractualisés sur la ligne POLT. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de se joindre à la motion proposée en l'approuvant, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 08 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

5 Transfert de voirie (communauté vers commune et commune vers communauté).

Ce point est supprimé car sans objet

